

COMMUNE DE SAINT FELIU D AMONT

Département des Pyrénées-Orientales Arrondissement : PERPIGNAN

Compte rendu de la séance du 10 mars 2016

Madame Jocelyne ALBERT (Conseiller Municipal), Monsieur Jean-Paul BONNET (Conseiller Municipal), Monsieur Jean-Claude BOUCHET (Conseiller Municipal), Monsieur Jean-Christophe BOURQUIN (Conseiller Municipal), Monsieur Alain CATALA (Conseiller Municipal), Monsieur Alain CHAZEE (Conseiller Municipal), Madame Roselyne DIAZ (Conseiller Municipal), Monsieur Francis JOULIA (4eme Adjoint), Madame Marie-Francoise LANCIAUX (3eme Adjoint), Monsieur Jean-Claude MORAT (2eme Adjoint), Monsieur Julien MURCIA (Conseiller Municipal), Madame Françoise OLIVE (Conseiller Municipal), Monsieur Robert OLIVE (Maire), Monsieur Jean-Pierre PASCAL (1er Adjoint), Madame Florence SIBIEUDE (Conseiller Municipal)

Secrétaire(s) de la séance: Jocelyne ALBERT

Ordre du jour:

Approbation du dernier compte-rendu
Déclaration d'Intention d'Aliéner
Demandes de subventions
Règlement cimetière
RPQS 2015 (eau potable / assainissement)
Réseau d'eau
RODP (ERDF/GRDF/Orange)
Tarifs municipaux
Questions diverses

En ouverture de séance, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance précédente. L'approbation de ce compte-rendu, qui s'est tenue le 18 janvier 2016, est reportée.

D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Une demande est présentée à l'organe délibérant. L'ensemble des élus décide de ne pas préempter le bien vendu. (Vente : NAVARRO/ALESSANDRI parcelle A390).

Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales - Espace Jeunesse Multi-jeux (DE 2016 018)

Monsieur le Maire rappelle que :

- La commune envisage de créer un espace jeunesse multi-jeux et que ce projet sera situé entre l'école et la salle polyvalente. Cet emplacement est le plus approprié car ainsi cet espace pourra, en plus d'être utilisé par les familles, être mis à disposition durant les périodes scolaires, des enfants et l'école et de ceux qui fréquentent les services périscolaires.
- La Caisse d'Allocations Familiales peut intervenir financièrement sous forme de subvention pour :
 - la création d'équipement
 - l'extension, l'aménagement et la rénovation d'équipements existant

- l'acquisition complémentaire ou le renouvellement de matériel et mobilier
- le matériel informatique utilisé comme outil pédagogique dans le cadre des activités.

Pour bénéficier de cette aide financière, un dossier de demande d'aide à l'investissement doit être adressé à la Caisse d'Allocations Familiales chaque année, en indiquant les projets d'aménagement ou d'équipement en matériel et mobilier des équipements petite enfance.

- Le montant de l'aide financière dépend du type d'équipement et de la nature de la demande
- La subvention est versée sur le montant hors taxe de la demande.
- La commune a le projet de créer un espace jeunesse multi-jeux dont le montant de l'investissement pour l'aménagement de la zone est estimé à 71.274,86 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve le principe de la demande d'aide financière à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et ce pour le montant le plus élevé possible.

Demande de subvention - Réserve Parlementaire - parking impasse de la Rivière (DE 2016 019)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'aménager le parking sis impasse de la rivière et que le montant estimatif des travaux s'élève à 88.540 € H.T. (soit 106.248 € T.T.C.). Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire au taux maximum et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière. Le financement de l'opération s'établissant ainsi, (si les aides sollicitées sont accordées) :

- Réserve parlementaire : 10.000 €
- DETR : 60.832 €
- Autofinancement communal : 17.708 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de solliciter une aide financière, au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire 2016 du Député Robert OLIVE et autorise Monsieur PASCAL Jean-Pierre -1ier Adjoint - à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Aide à l'Investissement Territorial 2016 - création d'un espace festif (DE 2016 020)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a le projet de création d'un espace festif (entre la salle polyvalente et l'aire de jeux). Vu le montant estimé, de ce projet à 129.164,50 € H.T. et les moyens financiers de la Commune, propose aux membres du Conseil Municipal de demander une aide financière au Département. Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après a délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de solliciter, une subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL des Pyrénées-Orientales, pour un montant le plus élevé possible.

Règlement du cimetière (DE 2016 021)

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la commune n'est actuellement pas dotée d'un règlement des cimetières. Les évolutions de la législation funéraire et les évolutions des pratiques et des modes d'inhumation rendent nécessaires une rédaction d'un règlement.

Monsieur le Maire invite les élus à prendre connaissance de la proposition de règlement, rédigé par un groupe d'élus

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir pris connaissance du document proposé, les membres du Conseil Municipal délibèrent à l'unanimité des membres présents ou représentés et adoptent le règlement de gestion des cimetières communaux.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public 2015 (eau potable/assainissement)

Les Rapports Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public 2015 d'eau potable et d'assainissement sont présentés à l'Assemblée délibérante, après en avoir pris connaissance les membres du Conseil Municipal demandent à ce que les chiffres du volume de service (rapport eau potable page 7) soient contrôlés et que ces rapports soient re-présentés lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Réseau d'eau secteur "Lous Pountets"

Depuis un certain temps deux riverains du secteur "Lous Pountets" ne sont plus alimentés en eau potable malgré le sur presseur. Monsieur le Maire propose qu'un nouveau réseau soit créé. Alain CATALA dit qu'il faudra penser à faire les déclarations de travaux (DT) avant d'exécuter les travaux.

Redevance d'Occupation du Domaine Public 2016 - ERDF (DE 2016 022)

Monsieur le Maire rappelle aux Elus que le domaine public communal est occupé par des ouvrages de transport et de distribution d'électricité concédés à la société anonyme ERDF et que cette occupation ouvre droit, pour la commune, dans la limite du montant plafond prescrit par le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002, à la perception auprès de l'occupant d'une redevance d'occupation du domaine public, réactualisée chaque année. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public de la commune pour les ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité et autorise Monsieur le Maire à fixer le montant de la redevance due par ERDF au titre de l'année 2016 et suivantes selon les modalités en vigueur.

Redevance d'Occupation du Domaine Public 2016 - GRDF (DE 2016 023)

Monsieur le Maire rappelle aux Elus que le domaine public communal est occupé par des ouvrages de transport et de distribution de gaz concédés à GRDF et que cette occupation ouvre droit pour la commune, à la perception auprès de l'occupant d'une redevance d'occupation du domaine public (avec réactualisation annuelle). Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la longueur du réseau GRDF est de 5.106 mètres. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public de la commune pour les ouvrages de réseaux de transport et de distribution de gaz, autorise Monsieur le Maire à fixer le montant de la redevance due par GRDF au titre de l'année 2016 et suivantes selon la formule de calcul en vigueur.

Redevance d'Occupation du Domaine Public 2016 - réseau routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électronique (DE 2016 24)

Monsieur Le Maire rappelle que traditionnellement, l'Association des Maires de France calculait au 1^{er} janvier de chaque année la revalorisation des montants des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs télécoms. Or, cette année, les indices TP01 de l'INSEE qui permettent ce calcul ne sont plus en vigueur et les nouveaux indices proposés par l'INSEE aboutissent à une baisse des redevances pour 2016. L'AMF a donc saisi les services de l'Etat pour les alerter et leur demander de revoir les modalités de calcul de cette revalorisation.

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des Membres présents dit que les tarifs utilisés pour le calcul de cette redevance seront les tarifs légaux en vigueur, en 2016 et qu'un titre de recette sera émis à l'encontre des opérateurs de télécommunications qui utilisent le domaine public communal routier ou non, aérien, du sol ou du sous sol.

Tarifs communaux 2016 (DE 2016 025)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de voir le montant des tarifs à appliquer pour l'exercice 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte les tarifs suivants :

Cimetière	Location de columbarium et enfeu (par semestre)		50,00 €	
	Vente d'un enfeu		1 200,00 €	
	Vente d'un columbarium		500,00 €	
	Vente de terrain (prix au M ²)		60,00 €	
Loyers des terrains	Champs de la commune	superficie - 15 ares	60,00 €	
		superficie - 30 ares	120,00 €	
Utilisation des salles et espaces publics	Salle des Fêtes	Caution	200,00 €	
		Location (pour le week-end)	100,00 €	
	Stade	Location	100,00 €	
	Plateau des Sports	Location	100,00 €	
	Salle Polyvalente	Associations du village	Location week-end	Gratuit
			Caution	600,00 €
		Habitants du village	Location week-end	300,00 €
			Caution	600,00 €

Les salles et espaces publics sont mis à disposition à titre gratuit des associations (qui ont leur siège social à Saint-Féliu d'Amont) ainsi qu'aux particuliers qui résident sur le territoire communal (selon tarifs ci-dessus). Les ventes des concessions dans les cimetières de Saint-Féliu d'amont sont accordées à perpétuité.

Tarifs 2016 parts fixes - Eau et assainissement (DE 2016 026)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de reconduire pour l'année 2016 les tarifs de l'année précédente à savoir pour les parts fixes du :

- Réseau d'eau :

Abonnement – entretien de réseau - d'un montant de 30€ (trente euros) par foyer.

- Réseau d'assainissement :

Part fixe : 15€ (quinze euros) par abonné.

Questions diverses :

- Rapport visite SATESE :

Robert OLIVE présente à l'assemblée le compte-rendu de la visite de la station d'épuration effectuée par le SATESE : tout se passe bien, il faudra juste décroûter certains lits.

- Circulation rue de la Mairie :

Robert OLIVE rappelle que lors de la réunion du 18 janvier 2016 il avait été convenu de palier au problème de stationnement/circulation de la rue de la Mairie, les élus souhaitent améliorer le système sans trop de frais. Il est proposé, entre autre, de peindre sur la chaussée "attention enfants" et d'établir un plan de stationnement. Si un jour il est décidé d'instaurer un sens unique, il faudra entrer par la rue de la Mairie et prévoir la sortie par le carrer dels Horts

(rue de la Mairie, place de la république, carrer de la Sardane, carrer de la Font, carrer dels Horts). Une réunion avec les riverains est à prévoir.

- Assistante Maternelle :

le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de l'Assistante Maternelle arrive à échéance le 31 août 2016, les membres du Conseil Municipal proposent de se renseigner auprès de Pôle Emploi et du Centre de Gestion les possibilités de renouvellement.

- Convention de servitudes (DE 2016 027)

Monsieur le Maire rappelle les faits à l'Assemblée

Par un courrier en date du 5 septembre 1984, Monsieur Irénée MODAT a autorisé la commune de SAINT FELIU d'AMONT à établir sur son terrain cadastré Section A n°308 une servitude de passage permettant d'accéder au terrain de sport communal. La commune a, sur le fondement de l'autorisation écrite donnée par le propriétaire, réalisé des travaux d'établissement d'une canalisation publique d'assainissement, desservant plusieurs habitations. Plusieurs années après le décès de M. Irénée MODAT, son fils et sa famille ont décidé d'interdire le passage du public sur leur parcelle en installant deux portillons de part et d'autre de la parcelle, dans le but de préserver leur tranquillité. L'accès au plateau de sports a ainsi été interdit mais surtout le libre accès à la canalisation est devenu lui aussi impossible. C'est dans ces circonstances que la commune et Monsieur MODAT se sont rencontrés et ont convenu de régulariser la situation actuelle par l'établissement d'une convention de servitude de passage de canalisation, tout en maintenant l'interdiction d'accès au public de la parcelle. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et après avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à la mise en place d'une convention de servitudes ainsi que la dite convention entre la Commune et les Consorts MODAT.

- Logement du Presbytère :

Le locataire du logement dit "du Presbytère" demande à ce que la porte d'entrée de l'habitation soit remplacée car celle-ci laisse entrer le froid du fait de son état. Les membres du Conseil Municipal décident que celle-ci sera remplacée uniquement lorsque le locataire sera à jour dans le paiement de ses loyers.

- Proposition d'un administré :

Un administré a soumis, au secrétariat de la Mairie, une proposition pour le nettoyage, par les riverains et autres habitants de la Commune, de la parcelle face à l'avenue de Cerdagne (encombrée par des déchets des constructions des lotissements), les membres du Conseil Municipal approuvent cette idée.

- Aire de jeux et espace festif :

Robert OLIVE et Marie-Françoise LANCIAUX présentent le projet ainsi que le calendrier de la réalisation des travaux aux membres du Conseil Municipal.

- Démoustication :

Présentation par Francis JOULIA.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30